

## D.SEG

Décapant émulsion sans rinçage

Décapant puissant peu moussant pour éliminer les couches d'autolustrants à base de résines acryliques métallisées.

Il a une action chimique rapide sur tous types d'émulsions même anciennes. Associe des propriétés émulsionnantes et dégraissantes au décapage.

### Mode d'emploi

Diluer de 10 à 20 % dans de l'eau froide.

Appliquer en abondance la solution sur le sol, laisser agir 5 à 10 mn.

Passer la monobrosse équipée d'un disque noir.

Aspirer avec un aspirateur à eau.

Rincer à l'eau claire et vérifier le pH qui doit être compris entre 7 et 8.

### Conditionnements

- Emballage : carton de 4 bidons de 5 L

### Données techniques

- Aspect : liquide limpide bleu

- pH : > 12,5

- Densité : 1,00 - 1,02

- Consommation : pour une dilution à 10 %, 2 litres pour 100 m<sup>2</sup>.

### Précautions

Éviter les projections oculaires et le contact avec l'épiderme.

*Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.*

### Stockage

Stocker à l'abri du gel.

### Sécurité selon FDS

Corrosion cutanée, Catégorie 1B.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au 05.55.27.65.27 pour le personnel médical.

Formule déposée au centre Antipoison France : + 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

09-02-2018

Ind. 9 ■

